

# Séance ordinaire du 3 février 2009

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2009, à 20h00, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère siège #1

Monsieur Gilles Rousseau, conseiller siège #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller siège #3

Madame Pierrette Paquin, conseillère siège #4

Madame Manon Provencher, conseiller siège #5

Monsieur Bernard Breton, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### 1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum, la mairesse madame Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public, à cette séance ordinaire du conseil municipal. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2009-02-23) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

4 - CORRESPONDANCE:

5 - COMITÉ ADMINISTRATIF:

5.1 - CONGRES PROVINCIAL DU CLUB LIONS

5.2 - OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIERE (OTL)

5.3 - FORMATION OFFERTE PAR L'ADQM

5.4 - RENOUELEMENT COTISATION 2009 ADMQ

5.5 - CONTRIBUTION FINANCIERE - ALBUM FINISSANT 2008-2009

ECOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE

5.7 - MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

5.8 - ACQUISITION D'UN PROJECTEUR

6 - COMITÉ DE GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES:

6.1 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

6.2 - CONGRÈS COMBEQ

6.3 - ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET AU PARTAGE DES COÛTS D'UN

DÉBARCADÈRE POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES DEVANT L'ÉCOLE STE-THÉRÈSE

6.4 - ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS

6.5 - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE DE LA RIVIÈRE»

6.6 - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»

6.7 - SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE LOT DOMAINE LA POINTE DU JOUR

6.8 - PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL: RE:

DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE

- 6.9 - DÉCRÉTER TRAVAUX PARC INDUSTRIEL - PHASE 3
- 7 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:
  - 7.1 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME
- 8 - COMITÉ DE GESTION DES LOISIRS:
  - 8.1 - DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE
  - 8.2 - RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER
  - 8.3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 9 - COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE:
  - 9.1 - RAPPORT SITUATION ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-AGAPIT
  - 9.2 - SOUMISSION POUR UNITE D'URGENCE
  - 9.3 - ACQUISITION D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LE SERVICE DES INCENDIES
  - 9.4 - CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL LOGICIEL PREMIERE LIGNE
  - 9.5 - DÉPART D'UN POMPIER VOLONTAIRE
- 10 - COMITÉ DE LA FAMILLE:
  - 10.01 - JOURNEE DE MOBILISATION DE LA FAMILLE
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES:
  - 11.01 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS AU 31 JANVIER 2009
  - 11.02 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 31 JANVIER 2009
  - 11.03 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009
- 12 - AVIS DE MOTION:
  - 12.1 - AVIS DE MOTION
  - 12.2 - AVIS DE MOTION
  - 12.3 - AVIS DE MOTION
- 13 - ADOPTION DU RÈGLEMENT:
  - 13.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282-12-08 AFIN DE FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA RÉCUPÉRATION
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES:
  - 14.01 - DÉCRÉTER TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»
  - 14.02 - AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
  - 14.03 - PAIEMENT FACTURES AVOCATS
  - 14.04 - PARC MUNICIPAL
  - 14.05 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL «CONSEIL SANS PAPIER»
  - 14.06 - 14.6 - MISE EN VENTE DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT AGROPUR
  - 14.07 - AUTORISATION DE VENTE DU TERRAIN NUMÉRO 4 281 808 SITUÉ SUR LA RUE MOFFET (LOT 4 281 813) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, AUX CONSTRUCTION FOURNIER GIGUERE
  - 14.08 - AUTORISATION DE VENTE DES LOTS NUMÉRO 4 281 795 ET 4 281 793 SITUÉ SUR LA RUE CROTEAU (LOT 4 360 584) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, À CONSTRUCTION KIRACTION
  - 14.09 - ÉGOUT PLUVIAL SECTEUR NORD-EST - PLANS ET DEVIS OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
  - 14.10 - INSTALLATION D'UNE LUMIERE DE RUE - RUE CARRIER
  - 14.11 - FINANCEMENT GRE A GRE MONTANT 405 705 \$
  - 14.12 - ABROGER RÉOLUTION NUMÉRO 670-02-09-08 CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
  - 14.13 - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SAL
  - 14.14 - PROTOCOLE D'ENTENTE CAN AM BIKE FEST
  - 14.15 - RESOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUEBEC MUNICIPALITÉ (PIQM)
- 15 - VARIA:

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

17 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

En enlevant:

le point 4.0 Correspondances;

le point 5.6 Contribution financière - Album finissant 2008-2009 Ecole Secondaire Beurivage inscrit en double;

le point 14.15 - Cocktail dinatoire fondation Philippe Boucher.

et en laissant l'item «Varia» ouvert.

Adopté unanimement,

### **03 (2009-02-24) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:**

#### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2009.

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2009 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **04 - CORRESPONDANCE:**

#### **4 - CORRESPONDANCE**

Cet item a été enlevé de l'ordre du jour.

### **05 - COMITÉ ADMINISTRATIF:**

#### **5 - COMITÉ ADMINISTRATIF**

Madame Sylvie Fortin Graham, responsable du comité administratif, présente le compte rendu de la réunion tenue le 20 janvier 2009. Les points suivants sont, soumis au conseil, pour une décision.

#### **05.01 (2009-02-25) - CONGRES PROVINCIAL DU CLUB LIONS**

##### **5.1 - CONGRES PROVINCIAL DU CLUB LIONS**

Attendu que la candidature du Club Lions St-Agapit a été retenue pour organiser le Congrès du District U-2 pour l'année 2009.

Attendu que le congrès se tiendra au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, les 15, 16 et 17 mai 2009 et regroupera plus 600 membres provenant des 45 clubs Lions du District U-2;

Attendu qu'une demande de participation financière a été faite à la municipalité pour aider à défrayer le coût du cocktail d'ouverture ainsi que pour une page de publicité dans l'album souvenir du congrès 2009;

Attendu que le comité administratif recommande le versement d'un montant de

1 000 \$ comme participation financière de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu ,

De verser une aide financière, au montant de 1 000 \$, au Club Lions de St-Agapit pour sa participation au congrès provincial qui se tiendra les 15, 16 et 17 mai 2009, à Lévis à être répartie de la façon suivante:

800 \$ pour une page de publicité couleur dans l'album souvenir congrès 2009;  
200 \$ commandite pour le cocktail d'ouverture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.02 (2009-02-26) - OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIERE (OTL)**

### **5.2 - OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIERE (OTL)**

Attendu que l'Office de tourisme de Lotbinière (OTL) diffuse en Chaudière-Appalaches et dans les centres Infoturiste de Québec et Montréal une carte touristique qui présente l'ensemble des entreprises touristiques de notre région, les événements, attraits et différents circuits pour accueillir et divertir les visiteurs;

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a intérêt à promouvoir son milieu;

Attendu que le Comité administratif recommande l'adhésion de la municipalité à l'Office de tourisme de Lotbinière (OTL);

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu,

De verser à l'Office de tourisme de Lotbinière, la somme de 100 \$ plus taxes, pour la publicité sur la carte touristique de Lotbinière 2009

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.03 (2009-02-27) - FORMATION OFFERTE PAR L'ADQM**

### **5.3 - FORMATION OFFERTE PAR L'ADQM**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu ,

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Agapit autorise une dépense de 180,60 \$ (taxes incluses) et la participation de madame Ghislaine Gravel à la formation de l'ADMQ intitulée « Rédaction de procès-verbaux, résolutions et règlements » qui aura lieu le 12 février 2009 au Manoir du Lac William, Saint-Ferdinand.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.04 (2009-02-28) - RENOUELEMENT COTISATION 2009 ADMQ**

### **5.4 - RENOUELEMENT COTISATION 2009 ADMQ**

Attendu que le Comité administratif recommande l'adhésion de madame Marie-Eve Mercier, directeur général adjoint et le renouvellement de l'adhésion de madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour 2009;

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu,

De payer le renouvellement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour l'année 2009, de madame Ghislaine Gravel directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, au montant de 332,98 \$, taxes incluses.

De payer la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour l'année 2009, de madame Marie-Eve Mercier directeur général adjoint, au montant de 332,98 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.05 (2009-02-29) - CONTRIBUTION FINANCIERE - ALBUM FINISSANT 2008-2009 ECOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE**

### **5.5 - CONTRIBUTION FINANCIERE - ALBUM FINISSANT 2008-2009 ECOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE**

ATTENDU la demande de contribution financière de l'École Secondaire Beaurivage pour de la publicité dans l'album des finissants 2008-2009;

ATTENDU que la municipalité désire promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire ;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu ,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit verse un montant de 100 \$ pour l'album des finissants de l'École Secondaire Beaurivage pour l'année scolaire 2008-2009

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.06 (2009-02-30) - MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

### **5.6 - MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Attendu qu'il est devenu nécessaire pour la municipalité de Saint-Agapit de moderniser son système téléphonique, au bureau municipal;

Attendu que Telus Communications inc. a soumis une proposition d'un système téléphonique BCM conçu pour répondre efficacement aux objectifs des petites; entreprises

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu ,

Qu'un contrat au coût de 5 464,08 \$ (avant taxes) soit accordé à Télus Communications inc. pour la fourniture d'un système téléphonique BCM 50 comprenant 4 lignes analogiques, 8 postes numériques, 2 ports analogiques et 8 VM;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.07 (2009-02-31) - ACQUISITION D'UN PROJECTEUR**

### **5.7 - ACQUISITION D'UN PROJECTEUR**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu,

Que le directeur général par intérim soit et est autorisé à faire l'acquisition d'un projecteur numérique, ainsi que de tout le matériel nécessaire pour l'installation au plafond du Centre culturel auprès de l'entreprise Installation René Mailloux et de lui en confier l'installation.

De confier l'installation électrique à Normand Côté électricien.

Que le coût de ces travaux est évalué à environ de 1 300 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - COMITÉ DE GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES:**

### **6 - COMITÉ DE GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES**

Monsieur Rosaire Lemay, président du comité de gestion des affaires municipales fait, rapport de la rencontre du 26 janvier 2009. Les points suivants sont soumis, au conseil, pour une prise de décisions:

## **06.01 (2009-02-32) - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ**

### **6.1 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ**

Considérant que la municipalité se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à jour qui concernent leur travail;

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement des activités de formation dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour 2009, au coût de 253,97 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2009-02-33) - CONGRÈS COMBEQ**

### **6.2 - CONGRES COMBEQ**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu,

Que monsieur Gilbert Breton, inspecteur municipal soit et est autorisé à participer au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 30 avril, 1er et 2 mai 2009, à l'Hôtel Loews Le Concorde de Québec.

Que le coût d'inscription est de 450 \$ plus taxes. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.03 (2009-02-34) - ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET AU PARTAGE DES COÛTS D'UN DÉBARCADÈRE POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES DEVANT L'ÉCOLE STE-THÉRÈSE**

### **6.3 - ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET AU PARTAGE DES COÛTS D'UN DÉBARCADÈRE POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES DEVANT L'ÉCOLE STE-THÉRÈSE**

Considérant que le Comité de gestion des affaires municipales recommande la signature d'une entente avec la Commission scolaire des Navigateurs pour l'aménagement et au partage des coûts d'un débarcadère pour les autobus scolaires devant l'École Ste-Thérèse;

Considérant que le coût des travaux est évalué à environ 17 700 \$;

Considérant que la contribution de la municipalité consistera à fournir la main d'oeuvre et la machinerie lourde, soit environ 4 500 \$;

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau , appuyé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, monsieur Gilles Rousseau, conseiller et madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Agapit l'entente relative à l'aménagement et au partage des coûts d'un débarcadère pour les autobus scolaires devant l'École Ste-Thérèse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.04 (2009-02-35) - ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS**

### **6.4 - ACHAT DE MATÉRIELS DIVERS**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit accepte les prix pour les produits et équipements suivants:-

- a) Sel adoucisseur: 5,02 \$/20 kg;
- b) Chlore: 11,79 \$/20 litres;
- c) Pelle mécanique: Denis Croteau - 85,00 \$/h.;
- d) Camion: selon l'association;
- e) Niveleuse: S. Beaudoin - 128,00 \$/h;
- f) Pépîne: Charles Boulay - 52,00 \$/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.05 (2009-02-36) - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE DE LA RIVIÈRE»**

### **6.5 - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX**

#### **«DOMAINE DE LA RIVIÈRE»**

Considérant que l'entreprise *Gestion Jovina inc.* a soumis à la municipalité un projet de développement résidentiel désigné comme étant «Domaine de la rivière»;

Considérant le règlement numéro 256-11-07 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

D'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse et madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec monsieur Mario Paupé, représentant de Gestion Jovina inc. dans le cadre du projet «Domaine de la rivière».

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.06 (2009-02-37) - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»**

### **6.6 - PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX**

#### **«DOMAINE LA POINTE DU JOUR»**

Considérant que monsieur Daniel Lapointe et madame Danielle Mélançon ont soumis à la municipalité un projet de développement résidentiel désigné comme étant «Domaine La Pointe du Jour»;

Considérant le règlement numéro 256-11-07 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu

D'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse et madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec monsieur Daniel Lapointe et madame Danielle Mélançon, dans le cadre du projet «Domaine La Pointe du Jour».

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.07 (2009-02-38) - SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE LOT DOMAINE LA POINTE DU JOUR**

### **6.7 - SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE SUR LES LOTS PROJETÉS 4 361 283 et 4 361 284 «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu,

Que le groupe Giroux arpenteurs soit mandaté pour préparer la description technique de la servitude d'égout sanitaire et pluvial, sur les lots projetés 4 361 283 et 4 361 284 du cadastre du Québec, propriétés de monsieur Daniel Lapointe et de madame Danielle Mélançon, concernant le projet «Domaine La Pointe du Jour».

Que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit, ledit acte de servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.08 (2009-02-39) - PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL: RE: DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE**

### **6.8 - PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL: RE: DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu:

De mandater la firme SNC Lavalin (division transport, infrastructure et bâtiment) à élaborer un plan directeur des réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial du Développement de la Tannerie situé au sud de la rue Charest, tel que défini au plan de projet de lotissement du Groupe Giroux, minute 13515, au coût de 12 700 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.09 (2009-02-40) - DÉCRÉTER TRAVAUX PARC INDUSTRIEL - PHASE 3**

### **6.09 - DÉCRÉTER TRAVAUX PARC INDUSTRIEL - PHASE 3**

ATTENDU QU'il devient nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructures de voirie municipale, de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et domestique sur une distance d'environ 100 mètres, dans le Parc industriel;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total estimé de ce projet est de 126 000 \$ (sans les taxes);

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu

Le conseil est autorisé à effectuer, sur une longueur de 100 mètres, des travaux d'infrastructures de voirie municipale, de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et domestique, sur la rue Industrielle, selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin inc. Le conseil est également autorisé à procéder au pavage de la rue Commerciale.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 126 000. \$ taxes non incluses, pour les fins de la présente;

La provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera la suivante:

une somme de 96 000 \$ provenant du règlement d'emprunt #279-12-08;

une somme de 30 000 \$ provenant du règlement d'emprunt #249-09-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:**

### **7 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Gilles Rousseau, président du Comité d'urbanisme fait rapport de la rencontre du comité d'urbanisme du 21 janvier 2009.

## **07.01 (2009-02-41) - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE**

## **D'URBANISME**

### **7.1 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

Considérant que la municipalité se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à jour qui concernent leur travail;

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit renouvelle l'inscription de l'inspecteur en bâtiments à l'Association québécoise d'urbanisme, pour 2009, au coût de 417,64 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - COMITÉ DE GESTION DES LOISIRS:**

### **8 - COMITÉ DE GESTION DES LOISIRS**

Madame Claudette Desrochers, responsable du comité des loisirs fait rapport de la rencontre du 27 janvier 2009.

### **08.01 (2009-02-42) - DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE**

#### **8.1 - ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE POUR LE CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE**

ATTENDU QUE les défibrillateurs sauvent des vies et que pour être vraiment effectifs ils doivent être utilisés dans les 12 premières minutes d'un arrêt cardiaque;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont déjà pris l'initiative d'installer des défibrillateurs dans leurs endroits publics;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Agapit fasse l'acquisition d'un (1) défibrillateur de marque Zoll AED Plus et d'un cabinet mural avec alarme, pour un coût estimatif de 2,123,00\$ (taxes en sus) pour le Centre sportif G. H. Vermette.

Une demande a été expédiée à la Fondation Philippe Boucher, afin de financer l'achat du défibrillateur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **08.02 (2009-02-43) - RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER**

#### **8.2 - PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER**

Considérant que La Table pour la récupération hors foyer a mis en place un programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer ;

Considérant que ce programme consiste :

- À répertorier les aires publiques (parcs, sentier vélo-pédestre, Aréna, etc.) susceptibles d'être desservies par des équipements permettant aux utilisateurs de recycler ;
- À financer l'achat d'équipements sélectionnés (poubelles à deux sections et plus ou conteneurs, etc.) ;
- À fixer le montant maximal du financement à 750 \$ par équipement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Lotbinière d'inclure dans sa demande de financement trois équipements pour notre municipalité à savoir:

- (1) TA-DUPHO22 - emplacement : Aréna (intérieur)
  
- (1) TA-DUPHO22 - emplacement : Gare (piste cyclable) (extérieur)
- (1) TA-DUPHO22 - emplacement : Poly./Parcs enfants (extérieur)
- (2) TA-DUPHO22 - emplacement : Terrain balle et soccer (extérieur)
- (1) TA-DUPHO22 - emplacement : Centre culturel (intérieur)
- (1) TA-DUPHO22 - emplacement : Chalet des sports (intérieur)
- (2) TA-DUPHO22 - emplacement : Piste cyclable (halte ouest) extérieur
- (2) TA-DUPHO22 - emplacement : Piste cyclable (halte est) extérieur

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **08.03 (2009-02-44) - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

### **8.3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu de mandater le directeur des loisirs Christian Vermette à produire la déclaration d'intention à l'Agence de l'efficacité énergétique - Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) - volet arénas et centres de curling.

Cette déclaration n'engage en rien la Municipalité, elle prépare seulement le terrain à une future demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE:**

### **9 - COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame Pierrette Paquin, responsable du comité de sécurité publique demande que les points suivants soient soumis, au conseil, pour une prise de décisions:

### **09.01 (2009-02-45) - RAPPORT SITUATION ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-AGAPIT**

#### **9.1 - RAPPORT SITUATION ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-AGAPIT**

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois de janvier 2009;

Alarme incendie :	1
Feu de bâtiment :	1
Feu déchets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	1
Désincarcération/accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	0
TOTAL APPELS D'URGENCE	3
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	1
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.02 - SOUMISSION POUR UNITE D'URGENCE**

#### **9.2 - SOUMISSION POUR UNITÉ D'URGENCE**

La Municipalité de Saint-Agapit demande au Service des incendies de Saint-Agapit de produire un nouveau devis pour aller en soumission public relativement à l'acquisition d'une nouvelle unité d'urgence.

### **09.03 (2009-02-46) - ACQUISITION D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

#### **9.3 - ACQUISITION D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu d'acquérir de AIG informatique un nouvel ordinateur (tour, clavier et souris) pour le service incendie, au montant approximatif de 800 \$ (excluant les taxes).

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **09.04 (2009-02-47) - CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL LOGICIEL PREMIERE LIGNE**

#### **9.04 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE DU LOGICIEL PREMIERE LIGNE**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu de renouveler le contrat de maintenance et de soutien technique du logiciel Première Ligne, au montant de 900 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.05 (2009-02-48) - DÉPART D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

### **9.05 - DÉPART D'UN POMPIER**

ATTENDU le rapport du directeur du service des incendies relativement au départ d'un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu que le conseil municipal prend acte du départ de Madame Valérie Côté, pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - COMITÉ DE LA FAMILLE:**

### **10 - COMITÉ DE LA FAMILLE**

## **10.01 (2009-02-49) - JOURNEE DE MOBILISATION DE LA FAMILLE**

### **10.1 - JOURNEE DE MOBILISATION DE LA FAMILLE**

Considérant que la Maison de la Famille en collaboration avec le comité de la famille de Saint-Agapit organise une fête de la famille le 22 mars 2009, au Centre culturel de Saint-Agapit.

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu de participer à la fête de la famille et d'allouer une somme de 1 200 \$ à l'organisation de cette fête.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11 - PRÉSENTATION DES COMPTES:**

### **11 - PRÉSENTATION DES COMPTES**

## **11.01 (2009-02-50) - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS AU 31 JANVIER 2009**

### **11.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS AU 31 JANVIER 2009**

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en janvier 2009, au montant de 52 470.60 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11.02 (2009-02-51) - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 31 JANVIER 2009**

### **11.2 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 31 JANVIER 2009**

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 31 janvier 2009, au montant de 254 181.28 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.03 (2009-02-52) - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009**

### **11.3 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009**

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, au montant de 2 341,63 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 - AVIS DE MOTION:**

### **12 - AVIS DE MOTION :**

## **12.01 - AVIS DE MOTION**

### **12.1 - AVIS DE MOTION**

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de voirie, d'égout pluvial dans la rue Parc Têtu

---

Rosaire Lemay

## **12.02 - AVIS DE MOTION**

### **12.2 - AVIS DE MOTION**

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la reconstruction d'une partie du réseau pluvial du secteur nord-est (rues Beaudoin et Centrale).

---

Rosaire Lemay

## **12.03 - AVIS DE MOTION**

### **12.3 - AVIS DE MOTION**

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout pluvial et domestique - Développement Agropur.

---

Rosaire Lemay

## **13 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS:**

### **13 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **13.01 (2009-02-53) - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282-12-08 AFIN DE FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA RÉCUPÉRATION**

##### **13.1 - ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 282-12-08**

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, d'adopter le règlement numéro 282-12-08 afin de fixer les taux de taxes et les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout et les compensations pour le service de cueillette et transport des ordures ménagères et de la récupération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Note: Le règlement est inscrit au livre des règlements.

## **14 - AFFAIRES NOUVELLES:**

### **14 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **14.01 (2009-02-54) - DÉCRÉTER TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»**

##### **14.1 - DÉCRÉTER TRAVAUX MUNICIPAUX «DOMAINE LA POINTE DU JOUR»**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

Que le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux, sur une longueur de 95 mètres, des travaux d'infrastructures de voirie municipale, de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et domestique, selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin inc, portant les numéros 502534, en date du 15 décembre 2008, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par SNC Lavalin, en date du 8 janvier 2009, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B»..

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme de 199 358.25\$ excluant les taxes.

La provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera la suivante:

une somme de 47 845.98 \$ provenant du règlement d'emprunt #279-12-08 et représentant 24 % du coût total des travaux tel qu'entendu avec le promoteur le 12 janvier 2009);

une somme de 151 512.27 \$ provenant du promoteur Daniel Lapointe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.02 (2009-02-55) - AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

### **14.2 - AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

ATTENDU QUE certaines dépenses incompressibles sont prévues au budget de l'année 2009, lequel a été adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2008.

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à faire les dépenses et les paiements des dépenses qui suivent, à savoir:

la rémunération des membres du conseil;

la rémunération des employés municipaux;

les contributions de l'employeur aux bénéficiaires marginaux;

le service de la dette et autres frais de financement;

les quotes-parts;

toutes autres dépenses jugées nécessaires, telles que chauffage, électricité, téléphone, frais de poste ou de messagerie, immatriculation des véhicules, etc.;

toutes dépenses découlant d'un contrat engageant la municipalité, telles que collecte des ordures ménagères, éclairage de rues, assurances, évaluation municipale, vérificateur, etc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.03 (2009-02-56) - PAIEMENT FACTURES AVOCATS**

### **14.3 - PAIEMENT FACTURES AVOCATS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à payer la facture numéro 1112127, datée du 31 décembre 2008, au montant de 413,25 \$ à Lavery De Billy pour services professionnels rendus pour la période se terminant le 18 décembre 2008, dossier: Convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.04 (2009-02-57) - PARC MUNICIPAL**

### **14.4 - AUTORISATION A SIGNER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTION - VOLET II**

#### **«PROJET: LES SENTIERS DE LA RIVIERE»**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu

D'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse à signer le formulaire de demande d'aide financière 2009-2010, au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II (PMVRMF-II) pour le projet «Les sentiers de la rivière Noire».

D'autoriser mesdames Sylvie Fortin-Graham, mairesse et Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à agir comme signataires du protocole d'entente, dans le cas où le projet «Les Sentiers de la rivière Noire» serait retenu aux fins de subventions.

De confirmer l'engagement de la municipalité à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.05 (2009-02-58) - ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL «CONSEIL SANS PAPIER»**

### **14.5 - ACQUISITION DE LA LICENCE ANNUEL DE L'APPLICATION CSP «CONSEIL SANS PAPIER»**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit acquiert de Weblex Design inc., la licence annuel de l'application CSP «Conseil sans papier» pour la tenue des séances du conseil.

Que le coût de cette licence annuel est de 3 925 \$ sans les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 14.06 (2009-02-59) - 14.6 - MISE EN VENTE DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT AGROPUR

### 14.6 - MISE EN VENTE DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT AGROPUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

de mettre en vente et de fixer le prix des terrains du Développement Agropur sur les rues Croteau et avenue Moffet selon le plan projet joint à

la présente pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

# lot projeté	Superficie en p <sup>2</sup>	Prix
4 360 563	6 451.9	22 581.65 \$
4 360 564	6 820.0	23 870.00 \$
4 360 565	8 420.6	29 472.10 \$
4 360 566	8 033.1	28 115.85 \$
4 360 567	9 697.2	33 940.20 \$
4 360 568	6 942.7	24 299.45 \$
4 360 569	6 942.7	24 299.45 \$
4 360 570	8 332.3	29 163.05 \$
4 360 571	4 946.0	17 311.00 \$
4 360 572	4 561.7	15 965.95 \$
4 360 573	4 562.8	15 969.80 \$
4 360 574	4 565.0	15 977.50 \$
4 360 575	4 013.9	14 048.65 \$
4 360 576	4 014.9	14 052.15 \$
4 360 577	4 016.1	14 056.35 \$
4 360 578	4 017.1	14 059.85 \$
4 360 579	9 537.9	33 382.65 \$
4 360 580	9 424.9	33 915.40 \$
4 360 581	9 424.9	33 915.40 \$
4 360 582	9 385.0	32 847.50 \$
4 360 583	9 823.1	34 380.85 \$
	143 933.8	504 696.55 \$

que le conseil municipal accorde un délai maximal de 2 ans pour construire une résidence neuve d'une valeur minimale de 104 000.00 \$ sur les terrains vendus.

que mesdames la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 14.07 (2009-02-60) - AUTORISATION DE VENTE DU TERRAIN NUMÉRO 4 281 808 SITUÉ SUR LA RUE MOFFET (LOT 4 281 813) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, AUX CONSTRUCTION FOURNIER GIGUERE

### 14.7 - AUTORISATION DE VENTE DU TERRAIN NUMÉRO 4 281 808 SITUÉ SUR LA RUE MOFFET (LOT 4 281 813) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, AUX CONSTRUCTION FOURNIER GIGUERE

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

que soit autorisée la vente du terrain portant le numéro 4 281 808 situé sur la rue Moffet (lot 4 281 813) appartenant à la municipalité, d'une superficie de 12 646,5 pi<sup>2</sup>, au prix de 2 529,30 \$ (excluant les taxes) plus les frais liés à la transaction, aux Constructions Fournier Giguère inc.;

que mesdames la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 14.08 (2009-02-61) - AUTORISATION DE VENTE DES LOTS NUMÉRO 4 281 795 ET 4 281 793 SITUÉ SUR LA RUE CROTEAU (LOT 4 360 584) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, À CONSTRUCTION KIRACTION

**14.8 - AUTORISATION DE VENTE DES LOTS NUMÉRO 4 281 795 ET 4 281 793 SITUÉ SUR LA RUE CROTEAU (LOT 4 360 584) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, À CONSTRUCTION KIRACTION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu

que soit autorisée la vente des lots portant les numéros 4 281 795 et 4 281 793 situé sur la rue Croteau (lot 4 360 584) appartenant à la municipalité, d'une superficie de 7 941.6 pi<sup>2</sup>, au prix de 25 810.20 \$ (excluant les taxes) plus les frais liés à la transaction, à Construction Kiraction inc.

Que mesdames la mairesse et le directeur général et secrétaire- trésorier par intérim soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**14.09 (2009-02-62) - ÉGOUT PLUVIAL SECTEUR NORD-EST - PLANS ET DEVIS  
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**14.9 - ÉGOUT PLUVIAL SECTEUR NORD-EST - PLANS ET DEVIS**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Agapit accepte la proposition de services professionnels de la firme SNC-Lavalin pour la préparation de plans et devis de reconstruction d'une partie du réseau pluvial, sur une longueur d'environ de 500 mètres, sur les rues Centrale, Beaudoin et Parc Têtu de même qu'une servitude entre les rues Centrale et Roy, le tout tel que décrit dans leur offre de service, pour la somme de 11 300\$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**14.10 (2009-02-63) - INSTALLATION D'UNE LUMIERE DE RUE - RUE CARRIER**

**14.10 - INSTALLATION D'UNE LUMIERE DE RUE - RUE CARRIER**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu

De demander à Hydro Québec l'installation d'une nouvelle lumière de rue sur la rue Carrier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**14.11 (2009-02-64) - FINANCEMENT GRE A GRE MONTANT 405 705 \$**

**14.11 - FINANCEMENT GRE A GRE MONTANT 405 705 \$**

Il est proposé par Pierrette Paquin, conseillère, appuyé par Manon Provencher, conseillère et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Agapit accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire de Saint-Agapit - Saint-Gilles pour son emprunt de 405 705 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 209-09-02, 221-04-04 et 242-08-06, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 305 \$	4,79 %	10 février 2010
12 800 \$	4,79 %	10 février 2011
13 400 \$	4,79 %	10 février 2012
14 100 \$	4,79 %	10 février 2013
353 100 \$	4,79 %	10 février 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite à la ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**14.12 (2009-02-65) - ABROGER RÉOLUTION NUMÉRO 670-02-09-08 CONCERNANT LE  
CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**14.12 - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 670-02-09-08 CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu,

De modifier la résolution numéro 670-02-09-08 afin que les prestations d'assurance salaire de courte durée soient dorénavant imposables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.13 (2009-02-66) - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SAL**

### **14.13 - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SAL**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

De mandater le Comité des Loisirs de conclure un protocole d'entente avec la Société d'Agriculture de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.14 (2009-02-67) - PROTOCOLE D'ENTENTE CAN AM BIKE FEST**

### **14.14 - PROTOCOLE D'ENTENTE CAN AM BIKE FEST**

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher, appuyé par Bernard Breton et il est résolu

De confier au Comité administratif le mandat de conclure une entente avec les organisateurs du Can Am Bike Fest.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **14.15 (2009-02-68) - RESOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUEBEC MUNICIPALITÉ (PIQM)**

### **14.15 - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUEBEC MUNICIPALITÉ (PIQM) - PROJET: AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DU PUIS OLIVIER II - AJOUT DE DEUX POSTES DE CHLORATION**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

D'aviser le Ministère des Affaires municipales et des régions que la Municipalité de Saint-Agapit a réalisé le projet ci-haut mentionné sans recourir à un financement à long terme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **15 - VARIA:**

### **15- VARIA**

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

## **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:**

### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **17 (2009-02-69) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:**

### **17 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 21h17 .

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim